

19/8/2009

## **Convention collective des employés de banque 2010 : une année transitoire**

### **ABBL, ALEBA, OGB-L et LCGB-SESF vont prolonger d'une année la convention collective 2007-2009**

Les délégations de l'ABBL, de l'ALEBA, de l'OGB-L et du LCGB-SESF se sont rencontrées en vue de préparer les négociations sur une nouvelle convention collective de travail des employés de banque.

En raison des incertitudes quant au développement du secteur financier mondial et des menaces qui en découlent sur l'emploi dans le secteur bancaire luxembourgeois, les parties ont convenu de simplement prolonger d'une année les dispositions de l'actuelle convention. Cette prolongation garantirait le paiement des échelons d'ancienneté pour les groupes I et II, l'application de la garantie liée à l'ancienneté pour les groupes III à VI, l'adaptation de la prime de conjoncture à l'ancienneté, ainsi que l'application de la prime d'ancienneté. Par contre, il n'est pas prévu d'augmentation linéaire, de relèvement des barèmes, ni d'octroi d'enveloppe globale. Tous les autres articles resteraient inchangés pour l'année 2010.

Les parties ont convenu cet accord de principe sous réserve de l'approbation définitive de leurs instances de décision. La convention collective 2010 sera signée en octobre 2009 après la dénonciation formelle de celle actuellement en vigueur.

